



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 21498

### Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de remboursement des prothèses auditives pour les personnes âgées de plus de seize ans atteintes de déficiences auditives. Ainsi, une personne atteinte de surdit  et âg e  de plus de seize ans ne bénéficie d'un remboursement de la s curit  sociale que sur la base de 1 310 francs et uniquement pour un appareil, alors que le co t moyen d'une prothèse s' l ve   7 000 francs. Dans sa r ponse   la question  crite n  10315 (JO du 25 mai 1998, page 2884), elle indiquait que les conditions de prise en charge de ces prothèses allaient faire l'objet, au cours de l'ann e  1998, d'une r flexion visant   mieux adapter la r glementation aux innovations technologiques dans ce secteur et aux besoins des patients. Aussi, il lui demande o  en est la r vision du mode de calcul de la s curit  sociale pour un meilleur remboursement en faveur des personnes âg es de plus de seize ans atteintes de surdit .

### Donn es cl s

**Auteur :** [M. Didier Julia](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (2  circonscription) - Rassemblement pour la R publique

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 21498

**Rubrique :** Assurance maladie maternit  : prestations

**Minist re interrog  :** emploi et solidarit 

**Minist re attributaire :** affaires sociales, travail et solidarit 

### Date(s) cl e(s)

**Question publi e le :** 16 novembre 1998, page 6233